

RAPPORT N° 04/4-08
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A DOMENJOD**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Délibérations antérieures

01/7-80 du 17 décembre 2001 approuvant le programme de l'opération et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

02/7-41 du 11 décembre 2002 approuvant le choix de l'Architecte Christian LIMAGE

Principales caractéristiques du projet

Il s'agit de réaliser un bâtiment simple permettant d'abriter un terrain de hand-ball existant, ainsi que des annexes telles que sanitaires, vestiaires, bureau, rangement.

La surface du bâti à construire est de 1 263 m².

Estimation prévisionnelle de 1 200 000,00 € HT.

Financement du Département à hauteur de 100 %.

Choix de la procédure

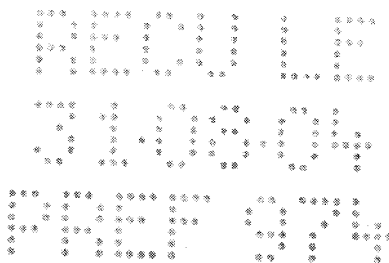
Appel d'offres ouvert, en application des Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution : les travaux sont divisés en douze (12) lots avec variantes prévues au CCTP.

Délai global : huit (8) mois.

Choix de la Commission d'Appel d'Offres

Lors de la réunion du 11 août 2004, et sur la base des critères fixés au Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres a retenu :



LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS (euros HT)
Lot 1 VRD	GTOI	289 514,30
Lot 2 Gros œuvre	Léon Grosse	384 000,00
Lot 3 Charpente couverture	CMOI	323 754,00
Lot 4 Menuiseries métal	Technic Alu OI	27 052,00
Lot 5 Menuiseries bois	Technic Alu OI	27 560,40
Lot 6 Revêtements durs	SRDC	27 037,69
Lot 7 Peinture	SOGEPRE	19 357,00
Lot 8 Electricité	EER	28 220,00
Lot 9 Plomberie sanitaire	SRIS	48 088,00
Lot 10 Equipements sportifs	BEST	4 150,00
Lot 11 Mur d'escalade	ROC Réunion	13 769,74
Lot 12 Eau chaude solaire	Techni-Froid	31 609,40

Demande d'autorisation

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- 1° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2° d'autoriser la signature des marchés par mon Délégué ou moi-même avec les entreprises retenues par la CAO lors de la réunion du 11 août 2004, comme exposé ci-avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 04/4-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
A DOMENJOD**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 11 août 2004 ;

Considérant les crédits imputés sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget 2004 ;

Vu le RAPPORT N° 04/4-08 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ALBANY Christian, 8ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

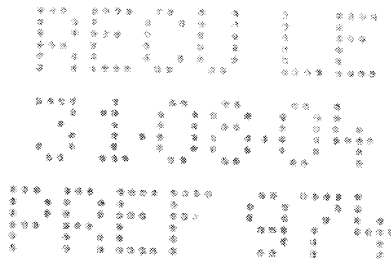
ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour la construction d'une aire d'activités sportives à Domenjod.

ARTICLE 2


Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du 11 août 2004, comme suit :

DELIBERATION N° 04/4-08



LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS (euros HT)
Lot 1 VRD	GTOI	289 514,30
Lot 2 Gros œuvre	Léon Grosse	384 000,00
Lot 3 Charpente couverture	CMOI	323 754,00
Lot 4 Menuiseries métal	Technic Alu OI	27 052,00
Lot 5 Menuiseries bois	Technic Alu OI	27 560,40
Lot 6 Revêtements durs	SRDC	27 037,69
Lot 7 Peinture	SOGEPRE	19 357,00
Lot 8 Electricité	EER	28 220,00
Lot 9 Plomberie sanitaire	SRIS	48 088,00
Lot 10 Equipements sportifs	BEST	4 150,00
Lot 11 Mur d'escalade	ROC Réunion	13 769,74
Lot 12 Eau chaude solaire	Techni-Froid	31 609,40

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 AOUT 2004**

LE DEPUTE-MAIRE

[Signature]
LE MAIRE VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES A DOMENJOD.

Date de la réunion de la Commission : 11 août 2004.

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	X	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre	X	
M.	Receveur Municipal	Membre	X	

I. RAPPEL

Dans sa séance du 4 août 2004, seuls les lots 9 et 11 n'ont pas été attribués pour cause de vérification demandée par la CAO. Tous les autres lots ont été attribués.

La présente séance a pour objet de prendre connaissance de l'analyse supplémentaire demandée pour les lots 9 et 11 et de les attribuer.

COMMUNE
DE
SAINT-DENIS

II. CONCLUSION

Les critères d'attributions, fixés dans le Règlement de la Consultation, sont les suivants :

- 1) prix des prestations
- 2) délai.

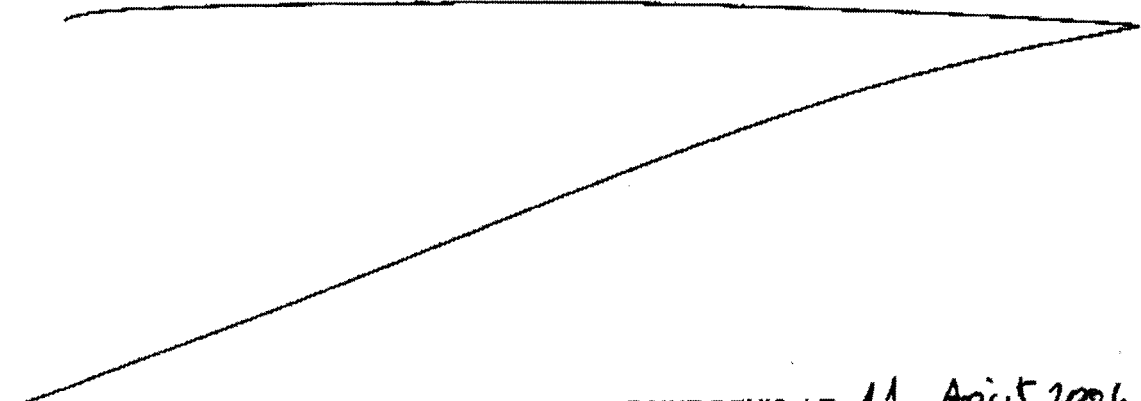
Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, de retenir le classement suivant :

lot 9 : Plomberie sanitaire

① BRIS sans offre conforme. Malgré le prix proposé par rapport à l'estimation, la retenue est motivée par des problèmes dans la suite des travaux.

lot 10 Rec Réunion offre conforme -

② NATURE WORKS



SAINT-DENIS, LE 11. Août 2004.
LE PRESIDENT

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

N. LAURET

J.C. PAYET

D. POINNY

J.H. POYNIN

S.FUMA

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

RECEVEUR MUNICIPAL.

DDCCRF



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES A DOMENJOD

Date de la réunion de la Commission : 4 août 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseiller municipale	Membre	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre		X
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	X	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		
M. ALBERTY		Membre	X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF		X	
M.	Receveur Municipal		X	

I. RAPPEL

24 entreprises ont déposé un pli dans les délais. Les entreprises PAT SPORT et PIROUETTE CACAHUETTE, dont les références ont été jugées insuffisantes compte tenu de l'importance des marchés en cause, n'ont pas été admises à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des prix proposés par les candidats, la CAO a demandé une analyse technique et financière des offres.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

- 1. ~~Préférence de l'offre~~
- 2. Prix
- 3. Délais

la CAO décide : de classer les offres comme suit, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, et de la conformité des offres.

lot 1 - 1) CROI - option ad apte n'est pas retenue.
2) NORD.

lot 2 = 1 seule offre LEON ORANGE - offre conforme aux besoins.
Leon Orange Rebois

lot 3 = 2 options : CAILLEBOTIS et faux plafonds.
1) CROI = offre de base + options caillebotis - offre conforme
2) CH. sans option faux plafonds.

lot 4 TECHIC ALU oi 1) PFB 2)
lot 5 1) TECHIC ALU Rebois - conforme.

lot 6 1) SROC offre de base -
2) Lombard

lot 7 - 1) SOCEPRE - offre conforme.

lot 8 - 1) EER - 70612, 706 meilleur prix et offre conforme -
2) R 25. (voir suite)

SAINT-DENIS, LE 4 AOUT 2004
LE PRESIDENT


D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

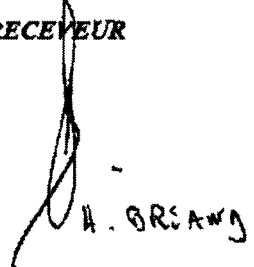
N. LAURET J.C. PAYET D POUNY

DDCCRF RECEVEUR








A. BREANG

JH POYNIN

S.FUMA

e. ALBANY





II. CONCLUSION

Après avoir pris connaissance des informations qui lui ont été transmises en séances, la CAO décide :

Suite P2

- lot 9* Décision reportée à une prochaine séance par vérification
- lot 10* ① P&S = offre conforme - meilleur prix.
② B et C.
- lot 11* - Décision reportée par vérification
- lot 12* : TELMA franc offre conforme prix

SAINT-DENIS, LE 4 AOUT 2004
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

N. LAURET J.C. PAYET D POUNY



JH POYNIN



S.FUMA

C. BUSAWY



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF



RECEVEUR



J. BRIAND